



JOUR DE CARENCE

La détermination finit par payer !

Le précédent gouvernement avait instauré un jour de carence lors du projet de loi rectificatif du budget, le 21 décembre 2011. Ce jour de carence venait se cumuler à la retenue du ¼ de solde imposée aux cheminots malades.

Dès le 22 décembre 2011 la fédération FO des Cheminots a informé de la mise en place de ce jour de carence et exigé son retrait. Dans le même temps la pétition nationale FO a recueilli plusieurs milliers de signatures en seulement quelques jours.

Une pétition remise à la direction lors d'une audience où la fédération FO a rappelé qu'elle exigeait :

- Le retrait du jour de carence.
- La suppression de la retenue du ¼ de solde.
- Le remboursement des agents qui se sont vus retenir un jour de carence.

Lors de cette audience la direction a reconnu qu'elle était contrainte par le gouvernement d'appliquer cette mesure. Au point que le règlement d'assurance maladie n'a jamais été modifié !

La fédération FO des Cheminots a donc saisi le ministre du Travail de cette question par un courrier que nous lui avons adressé le 29 mai 2012.

Une détermination qui finit par payer puisque la SNCF nous apprenait hier qu'elle abandonne le jour de carence.

Nous continuons d'exiger le remboursement des agents qui se sont vus retenir de l'argent au titre du jour de carence. Ainsi que la suppression de la retenue du ¼ de solde.